

Séance du 11 avril 2012

L'an deux mil douze, le onze avril à 20 heures.

Le Conseil Municipal de Séranvillers-Forenville, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique

Présents : MM. BANSE Sébastien - Mme Christine DE VALICOURT - HUART Marc - FARAGUNA Antoine - LERCHE Jean-Jacques - SAUVAGE Guillaume - Mme BUISSET LAVALARD Marie Bernadette -

Absents excusés : BOEZ Pierre - BRIDAULT Guy - BUISSET Arnaud

Absent : LENOTTE François Xavier

Procuration: Mr BUISSET à Mme BUISSET, Mr BRIDAULT à Mme DE VALICOURT et Mr BOEZ à Mr LERCHE

Mme DE VALICOURT a été désignée comme secrétaire de séance.

Sur proposition de Mme BUISSET, Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ADOpte** le compte rendu de la réunion du 15 février 2012.

Mme le Maire fait part à l'Assemblée de son souhait d'ajouter à l'ordre du jour :

- Le retrait du SIDEC de la commune de Vendegies-au-Bois
- Le SIVOM de VINCHY

I – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Délibération 001_2012

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

Celui-ci doit déterminer les taux d'impositions 2012 de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Madame le Maire propose une augmentation de 1 %.

Madame le Maire présente sa proposition.

	Taux 2011	Taux 2012
Taxe d'habitation	12.53 %	12.66 %
Foncier bâti	11.42 %	11.54 %
Foncier non bâti	41.00 %	41.41 %

Après en avoir délibéré par 4 voix Pour, 5 voix Contre et 1 Abstention
DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2012.

Les taux pour 2012 seront donc :

Taxe d'Habitation : 12.53 %
Foncier Bâti : 11.42 %
Foncier non Bâti : 41.00 %

II – SUBVENTIONS

Délibération 002_2012

Après discussion, concernant notamment l'Association Omnisports et Comité des Fêtes, le Conseil Municipal décide d'accorder des subventions aux associations suivantes pour l'année 2012 :

➤ Association Omnisports Séranvillers :	1 000.00 €
➤ ADMR de Crévecoeur sur Escaut :	75.00 €
➤ CLIC:	60.60 €
➤ Société de Chasse :	50,00 €
➤ Les restos du Cœur	60.00 €
➤ CCAS	400.00 €
➤ Comité des Fêtes	600.00 €
➤ LPO	50.00 €
➤ Croix Rouge	50.00 €

Ces dépenses seront imputées au Budget Primitif 2012.

III – ADMISSION EN NON VALEURS

Délibération 003_2012

Madame le Maire fait part du courrier qu'elle a reçu de Mr HODENT, trésorier, l'informant qu'il n'a pu procéder au recouvrement de créances d'un montant de 5 190 €, demande au conseil municipal leur admission en non valeur et sera émis au compte 654 : pertes sur créances irrécouvrables

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu les crédits votés au Budget 2008 et 2009, à l'article 752 « Revenu des immeubles » ;

Vu les poursuites effectuées par la Trésorerie de Cambrai Banlieue Est, et l'impossibilité de recouvrer ces sommes ;

Vu la liste du débiteur concerné ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et ce, à l'unanimité des présents ou représentés,

DECIDE l'admission en non valeur de créances pour un montant total de 5 190.00 €

IV – BUDGET 2012

Délibération 004_2012

Madame le Maire présente le budget primitif 2012, détaille point par point les dépenses d'Investissements. Elle rappelle que ces dépenses ont été validées lors de la réunion de la Commission des Finances et Travaux qui a eu lieu le 19 mars 2012.

Celui-ci sera présenté et voté au chapitre.

Il s'équilibre comme suit :

En Investissement :	Recettes	: 413 263.00€
	Dépenses	: 413 263.00 €
Fonctionnement :	Recettes	: 416 781.00 €
	Dépenses	: 416 781.00 €

Après lecture de celui-ci, Madame le Maire demande à l'Assemblée de délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2012.

V – Indemnités pour le gardiennage des Eglises communales

Délibération 005_2012

Madame le Maire fait part à l'Assemblée de la circulaire n° 11/09 de la Préfecture du Nord concernant la possibilité de verser une indemnité aux préposés chargés du gardiennage des Eglises communales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser une indemnité de 120 € à Madame DERAÏN Marie-Louise, domiciliée 65, Grand' rue à Séranvillers-Forenville, qui s'occupe quotidiennement de l'ouverture et de la fermeture de l'Eglise, pour l'année 2012.

VI – LOCATION SALLE POLYVALENTE

Délibération 006_2012

Suite aux travaux de rénovation de la salle polyvalente, Mme le Maire propose d'augmenter les tarifs de location. Elle propose 100 € pour les habitants de la commune et 130 € pour les extérieurs ainsi qu'une caution de 500 €. Une participation financière pour l'utilisation régulière de la salle à titre privée est évoquée.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les tarifs proposés à compter du 1^{er} mai 2012.

Mme le Maire a fixé un rendez vous à Mr CARDON (rénovation de la façade) pour lui signaler des imperfections.

VII – ACTE D'ECHANGE DE TERRAIN

Délibération 007_2012

Suite au dépôt du permis d'aménager du lotissement « le Riot de Borniava » rue d'Esnes, il y a lieu de procéder à un acte d'échange de terrain sans soulte de part ni d'autre, entre la Commune de Séranvillers-Forenville et la SARL BCB, dont le siège social est à Anneux, 2, rue de la Chapelle représentée par son gérant, Mr BERTIN Christophe aux conditions suivantes :

- Parcelles données par la Commune : ZH n° 51 pour 1 a 14 ca, ZH n° 52 pour 73 ca, ZH n° 53 pour 16 ca, ZH n° 54 pour 28 ca, ZH n° 55 pour 9 ca, soit au total 2 a 40 ca provenant de la division de la parcelle ZH n° 2.
- Parcelle reçue en échange de la SARL BCB : ZH n° 70 pour 6 a 67 ca.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE cet échange de terrain
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'échange qui sera établi par le ministère de Maître Philippe SEVRE, Notaire à Cambrai.

Les frais seront supportés entièrement par la SARL BCB.

VIII – CHANGEMENT DU TRANSFORMATEUR SITUE A LA MAIRIE

Délibération 008_2012

Dans le cadre de la future création d'un lotissement de 10 parcelles et de 6 habitations situés rue d'Esnes, il convient de renforcer le réseau en amont de l'extension. Le SIDEC réalisera les travaux de remplacement du poste du transformateur électrique intitulé « Mairie ».

Le montant estimatif des travaux s'élève à environ 28 627.85 € TTC et le financement se décompose de la manière suivante :

➤ Subvention du FACE (65 % du TTC)	18 608.10 €
➤ Récupération de TVA (16.40 % du TTC)	4 694.97 €
➤ Participation du SIDEC (9.30 %)	2 662.39 €

➤ Participation de la Commune (9.30 %)

2 662.39 €

Le SIDEC offre à la Commune de Séranvillers-Forenville la possibilité de payer directement la part communale ou de couvrir cette dépense par un emprunt sur une durée de 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- d'effectuer les travaux
- de payer directement la part communale

IX – HORLOGE DE L'EGLISE

Délibération 010_2012

L'horloge de l'Eglise ne fonctionnait plus, Mme le Maire a fait appel à la SARL LEPERS & Frères vu que l'horloge avait été installée par cette entreprise voilà plus de 10 ans.

La société propose à la Commune de mettre en place un contrat de maintenance. Ce contrat comprendrait pour un montant de 165 € HT :

- une visite annuelle de révision complète,
- toute intervention nécessaire à la bonne marche de l'installation électromécanique de la cloche et de l'horlogerie monumentale de l'Eglise.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** de mettre en place le contrat de maintenance proposé et **AUTORISE** Mme le Maire à le signer.

X - PRISE DE COMPETENCE EN MATIERE DE GESTION DES FOURRIERES AUTOMOBILES PAR LA CAC

Délibération 009_2012

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, lors de sa séance du 12 décembre 2011, a décidé de prendre la **compétence en matière de gestion des fourrières automobiles** car les communes sont parfois confrontés à des problématiques de stationnement de véhicules, qu'ils soient abandonnés ou non, sur le domaine publics et ne disposent d'aucune solution juridique pour les retirer,

L'article L. 325-13 du Code de la route, aux termes duquel « le Maire, le Président d'un établissement public de coopération intercommunale ou le Président du Conseil Général ont chacun la faculté d'instituer un ou plusieurs service de fourrières pour automobiles relevant de leur autorité respective », ouvre la perspective de mettre en place une fourrière au niveau intercommunal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de donner son aval sur la prise de compétence par la CAC de la gestion d'une fourrière intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette prise de compétence.

XI – CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE VRD RELATIVE A L'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS RUE DE LESDAIN ET RD 960

Délibération 011_2012

Madame le Maire rappelle que le projet communal repose, en partie, sur la rénovation des trottoirs. Il s'agit d'envisager la prochaine tranche de travaux et d'établir une convention pour la maîtrise d'œuvre VRD (principe détaillé). Elle a ainsi contacté Mr BEDU à plusieurs reprises. Il propose :

- pour la rue de Lesdain : un montant de 5 450 € HT
 - dossier de subvention FDST à monter pour le 30 avril 2012
 - dossier de subvention DETR (ancienne DGE) à monter pour le 14 avril 2012

- pour la RD 960 : un montant de 7 850 € HT
dossier de subvention d'amendes de police : en attente de la date
dossier de subvention Fonds de Concours de la CAC à monter pour le 1^{er} juin.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- AUTORISE Mme le Maire à signer les conventions
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter les différentes subventions.

XII – QUESTIONS DIVERSES

➤ POINT SUR LES TROTTOIRS

Madame le Maire fait le retour des réunions de travaux qui ont lieu tous les jeudis et des remarques faites par les riverains.

Elle rappelle que Mr BRIDAULT a judicieusement souhaité que des drains et bâches soient posés pour assuré une meilleure étanchéité.

Elle a demandé à l'entreprise de chiffrer les travaux réalisés jusqu'à présent.

Les problématiques de certaines habitations sont exposées : Nos : 70 – 56 – 49 – 45 – 71 grand rue, 1 chemin paillé – 2 chemin de rumilly

Mr SAUVAGE souhaite une extension d'enrobés au niveau de son entrée. Un devis lui a été envoyé par la Sté DECAMPS pour le surcoût.

L'entrée de Mr BARBAUX (Chemin paillé) sera faite en même temps que la rue de Lesdain.

Les propositions sont validées par le Conseil Municipal.

Il est rappelé que seule l'entrée existante et utilisée est faite en enrobés. Seuls les trottoirs au niveau de l'école et mairie-église seront en enrobés.

Pour assurer la sécurité de la sortie de l'école, il convient de poser 7 nouvelles barrières jusqu'au passage piétons. Madame le Maire propose la couleur « rouge trafic » pour marquer l'endroit. Le Conseil Municipal accepte cette proposition (1 barrière coûte environ 330 €).

L'idée de poser une barrière devant les boîtes aux lettres est abandonnée.

➤ POINT SUR LES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE

Le ravalement se termine.

La toiture est terminée.

La pilasse mitoyenne de l'entrée de l'école se détériorait. Il a été procédé à son démontage en partie et consolidation en accord avec les propriétaires voisins.

Des tables et des chaises vont être achetées.

➤ COIN DU NOYER

Une action pédagogique a été réalisée lors de la plantation des arbustes avec les enfants de l'école et grâce aux Brigades Vertes.

➤ COLUMBARIUM

Les plantations ont été faites par Germain.

➤ RÉAMÉAGEMENT DU PARVIS DE L'ÉGLISE MONUMENT AUX MORTS

Madame le Maire expose l'étude faite par l'ATESAT et les propositions faites pour l'accessibilité de l'Eglise. La plus simple et moins coûteuse serait la construction d'une rampe d'accès le long de l'habitation de Mr COCHIN et création d'une entrée au-dessus de la réserve de gaz.

Elle a rencontré différentes entreprises pour la rénovation du monument. Son éventuel déplacement est encore à valider.

Pour mieux identifier l'Eglise, profitant de la disponibilité de l'entreprise DESCAMPS, comme déjà évoqué, les murets seront démontés partiellement. Il est évoqué l'aménagement d'ensemble avec l'intégration d'un stationnement.

➤ CABINE TELEPHONIQUE

Madame le Maire a demandé un devis à France Télécom pour le déplacement de la cabine téléphonique : montant de 2 394.58 € HT (2 863.92 € TTC). Ce projet sera revu ultérieurement.

➤ EGLISE

Des plâtres sont tombés, des travaux sont donc à prévoir.

➤ CUI (Contrat Unique d'Insertion)

Les entretiens sont en cours mais le recrutement s'avère difficile.

➤ POINT LOTISSEMENT

Les travaux devraient débuter prochainement.

Le retard est également dû à l'intervention d'EDF.

Lors de la présentation du projet de lotissement, le 7 juillet 2011, il a été convenu que la commune participait à l'achat de la réserve d'incendie pour un montant de 20 000 € en contre partie du dimensionnement plus important de la VRD.

➤ SCOT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique est en cours. Une information municipale a été adressée à la population pour que chacun puisse consulter le document ou rencontrer le Commissaire Enquêteur. Les dates sont données. Elle rappelle que pour les communes rurales de moins de 400 habitants, la surface d'extension à ouvrir à l'urbanisation n'est que de 0.5 ha, sans compter les dents creuses.

➤ SIVU-RPI

L'effectif des classes est stable.

Mr DESMEE souhaite bénéficier de l'Internet à l'école.

➤ AJR

Des cours de danse de salon vont être donnés tous les mercredis.

➤ Il n'y a plus de gym le vendredi.

➤ Les élections présidentielles auront lieu le 22 avril 2012 et le 6 mai 2012. Madame le Maire enverra le tableau des tours de garde du Bureau.

➤ Fête communale

Monsieur FARAGUNA a rappelé l'importance de la fête municipale et du « coup de projecteur » fait sur notre village en 2011. Il lui semble normal et indispensable que tous les élus soient mobilisés pour cette journée.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22 heures 30.